

**MINISTERE DE L'ENTREPRENEURIAT
NATIONAL, DE L'EMPLOI ET DE
FORMATION PROFESSIONNELLE**

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi**

-----**-----

**DEUXIEME PROJET DE FORMATION
PROFESSIONNELLE INSERTION ET
APPUI A L'ENTREPRENEURIAT DES
JEUNES RURAUX (FIER II)**

-----**-----



-----**-----

**UNITE DE COORDINATION
NATIONALE**

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET N° MLI-2000004014-0051- CS-QCBS 2025

**Cabinet conseil pour la réalisation du Diagnostic Organisationnel et
Institutionnel des Organisations Professionnelles faitières dans les
quatre Régions d'intervention du projet (Kayes, Koulikoro, Sikasso et
Ségou)**

**République du Mali
Ministère de l'Entrepreneuriat National
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle**

Intitulé du projet : Deuxième Projet de Formation Professionnelle Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER II)

Intitulé de la mission : recrutement d'un cabinet conseil pour la réalisation du Diagnostic Organisationnel et Institutionnel des Organisations Professionnelles faitières dans les quatre Régions d'intervention du projet (Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou)

Numéro de référence : MLI-2000004014-0051-CS-QCBS 2025

Financement : FIDA, les prêts N°2000004489 et N°2000004490

Le Gouvernement de la République du Mali a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût du Deuxième Projet de Formation Professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER II) et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adoindre des services de conseil pour la réalisation du Diagnostic Organisationnel et Institutionnel des Organisations Professionnelles faitières dans les quatre Régions d'intervention du projet (Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou) inclusion sociale du deuxième Projet de Formation professionnelle.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses agents, mandataires et employés sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du projet FIER II.

Les services de conseil comprennent :

- mener un diagnostic de chacune des OP faitières à savoir la FENAJER, la FENAFER, l'AOPP la CNOP et les interprofessions, les OP filières afin d'identifier aux préalables les atouts et contraintes d'ordre institutionnel et organisationnel pour une participation effective et efficiente des OP faitières dans la mise en œuvre des activités du projet FIERII ;
 - Disposer pour chacune des quatre régions d'intervention du projet, d'une fiche signalétique des OP faitières existantes et leurs démembrements.
 - Faire ressortir la situation du personnel d'encadrement et administratif (nombre, sexe, PSH, âge profils, catégories) ;
 - Faire le point des outils disponibles en termes de conception, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des actions de formation et insertion professionnelle des jeunes ;
 - Identifier les services offerts par chacune des OP faitières à leurs membres ;
 - Faire ressortir dans un tableau, les expériences en matière de formation professionnelle et d'insertion économique des jeunes, zones d'intervention, partenaires, sources de financement et genre.
 - Faire une classification des OP faitières selon leur capacité à mener à bien les activités de genre, ciblage et d'orientation des jeunes ruraux ;
 - Proposer au projet FIER II, l'OP faitière capable de jouer les missions de OCO et la région cible ;
 - Identifier les domaines (formations) à améliorer afin de faciliter la collaboration entre l'OP faitière retenue et les autres acteurs (FENAJER, FENAFER, autres OP, centres des ressources, systèmes financiers décentralisés, services techniques etc.) dans les actions de développement local en général et de l'entrepreneuriat rural en particulier.
 - Evaluer la prise en compte de la problématique de l'insertion des jeunes ruraux et de la participation des jeunes (hommes et femmes), leur rôle et responsabilité dans les instances de décision ;
 - Faire des propositions d'amélioration de la gouvernance de l'OP faitière retenue et des autres des OP faitières.
- **La durée de la mission est de quarante-cinq (45) jours calendaires.**

Le projet FIERII invite à présent les cabinets de conseil admissibles (les "consultants") à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les consultants intéressés sont tenus de donner des informations attestant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services.

Les consultants intéressés sont tenus d'envoyer la manifestation sous forme écrite (pli fermé) à l'adresse ci-après : Projet FIER II, sis Bamako, Hamdalaye ACI 2000 à côté du centre des impôts des moyennes entreprises de la commune IV Bamako (Mali), en face de la direction

générale de l'Agence pour la Promotion des Exportations du Mali. Tél : (223) 44 90 70 33, à 16 Heures GMT au plus tard.

Nous attirons l'attention des consultants intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹ et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations². Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles³. En soumettant le présent document, vous certifiez avoir lu et compris la Politique de confidentialité du FIDA, et acceptez d'être liés par celle-ci⁴.

Les consultants intéressés ne peuvent être en situation de conflit d'intérêt réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout soumissionnaire qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors que les consultants a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, ou b) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction du client ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution dudit marché. Les consultants sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêt réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgation de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion du consultant, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les règles ci-après relatives aux conflits d'intérêts devront s'appliquer au recrutement, au sein de l'équipe proposée par le consultant, d'agents de la fonction publique ou de membres du personnel du client:

- a) aucun membre du conseil d'administration du client ni aucun membre du personnel qu'il emploie actuellement (à temps partiel ou à plein temps, rémunéré ou non, en congé ou non, etc.) ne peut être proposé pour travailler, ni travailler, ni comme consultant ni pour le compte d'un consultant;

¹ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:

<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

² Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:

<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>

³ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:

<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

⁴ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:

<https://ifad.org/fr/privacy>.

- b) sous réserve des dispositions de la clause 8.6 d), aucun agent de la fonction publique actuellement en poste ne pourra travailler comme consultant ni pour le compte d'un consultant au sein de son propre ministère, service ou organisme;
- c) un ancien agent de la fonction publique ou un ancien employé du client pourra être recruté pour la prestation de services destinés à son ancien ministère, service ou organisme, sous réserve qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts ;
- d) si un consultant présente, dans sa proposition technique, un agent de la fonction publique comme membre de son personnel, celui-ci doit disposer d'une attestation écrite de l'Administration confirmant: i) que l'intéressé sera en congé sans solde à compter de la date de soumission officielle de la proposition et le restera jusqu'à la fin de sa mission auprès du consultant, et qu'il est autorisé à travailler à plein temps en dehors du poste officiel qu'il occupait; ou ii) que l'intéressé démissionnera ou prendra sa retraite au plus tard à la date de l'attribution du marché. Les personnes visées aux points i) et ii) ne pourront en aucun cas être chargées d'approuver l'exécution du présent marché. Le consultant devra joindre cette attestation à la proposition technique qu'il remettra au client.
- e) Si un consultant envisage de faire appel aux services d'une personne à laquelle s'appliquent les clauses 8.6 a) à 8.6 d) des instructions à l'intention des consultants, et qui aurait quitté le client depuis moins de douze (12) mois avant la date du présent appel à propositions, il devra obtenir du client un avis écrit de non-objection avant de pouvoir soumettre sa proposition.

Les consultants seront sélectionnées selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)**, expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

Le présent Avis à Manifestation d'intérêt (AMI) a pour objet de solliciter les consultants /cabinets pour faire partie de la liste restreinte pour le Diagnostic Organisationnel et Institutionnel des Organisations Professionnelles faitières dans les quatre Régions d'intervention du projet (Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou).

Les critères de présélection sont les suivants :

	Critères	Note Maximale
I.	Expérience générale (nombre d'année dans le Diagnostic Organisationnel et Institutionnel des Organisations Professionnelles faitières) <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 3 années -----0 point • 3 années d'expérience ----- 10 points • Plus de 3 années d'expérience -----20 points 	20
II.	Expérience spécifique <ul style="list-style-type: none"> • Missions similaires (nombre de mission dans le Diagnostic Organisationnel et Institutionnel des Organisations Professionnelles faitières pour les Projets/ Programme de développement et ou humanitaire) 10 points par missions similaires • Missions similaires (nombre de mission dans le Diagnostic Organisationnel et Institutionnel des Organisations Professionnelles faitières pour les projets 	40 30

	et programmes sur financement des partenaires techniques et financiers PTF (FIDA, Banque Mondiale, BAD, BID) ; ONGs Internationale, Organismes publics ou parapublics 5 points par missions similaires	
III.	Connaissance de la zone de projet (Avoir réaliser au moins une mission de consultation dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso ou Ségou)	10
	Total	100

NB : Les expériences doivent être certifiées par les attestations de service fait ou de bonne exécution et les pages de garde et de signature des contrats correspondants.

Le score minimal requis pour être admis est de 70 points.

Des consultants peuvent s'associer entre eux comme co-entreprises ou sous-consultants afin d'être mieux qualifiées.

❖ Dossier de candidature

L'étude sera conduite par un bureau/cabinet spécialisé avec les compétences avérées pour la mission demandée.

- ✓ Une présentation (CV) du bureau/cabinet en mettant en exergue ses expériences ;
- ✓ Les preuves de références similaires (joindre les copies de la page de garde et de signature des contrats et les attestations de service fait ou de bonne fin).

Pièces administratives :

- ✓ Copie certifiée conforme registre de commerce ;
- ✓ Copie certifiée du certificat de nom faillite datant d'au moins de trois (3) mois ;
- ✓ Le quitus fiscal certifié conforme à l'original en cours de validité ;
- ✓ L'original de la procuration donnant pouvoir en cas de groupement ;
- ✓ Acte de constitution du groupement.

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après : l'Unité de Coordination National du **Deuxième Projet de Formation Professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux FIER II** sise à Hamdallaye ACI 2000 Bamako-Mali, en face du centre des impôts des moyennes entreprises de la commune IV Bamako (Mali), Tel. 00223 44 90 70 33 ou par mail : s.fane@fier2.org en copiant diassanal75@gmail.com le **9 juin 2025** au plus tard **16 heures TU**. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le **11 juin 2025 à 16 heures TU**.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être remis sous forme écrite sous plis fermé à l'adresse ci-dessous au plus tard le **vendredi 13 juin 2025 à 10 heures 00 minute** avec la mention suivante «**la réalisation du Diagnostic Organisationnel des OP** » **A NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE D'OUVERTURE DES PLIS**.

L'Unité de Coordination National du **Deuxième Projet de Formation Professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux FIER II** sise à Hamdallaye ACI 2000 Bamako-Mali, en face du centre des impôts des moyennes entreprises de la commune IV Bamako (Mali), Tel. 00223 44 90 70 33

Le Coordinateur National

Lamine DIASSANA
Officier de l'ordre National